

RAPPORT ANNUEL | 2007-2008

CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
SEPTEMBRE 2008

artsnb
artsnb.ca

MEMBRES DU CONSEIL DES ARTS	Président , Benoît Duguay, Moncton 1^{er} vice-présidente , Andrea Scott, Saint John 2^e vice-présidente , Louise Blanchard, Caraquet Secrétaire trésorière , Odette Snow, Moncton
MEMBRES	Mark Blgrave, Sackville Brigitte Clavette, Fredericton Anne Simon-Crossman, Eel Ground Ludmilla Knezkova-Hussey, Bathurst Christiane St-Pierre, Caraquet Pauline Banville-Pérusse, Edmundston David Umholtz, Deer Island
DIRECTRICE GÉNÉRALE	Pauline Bourque, Bsc., LLB.
COMITÉS	Bureau de direction Benoît Duguay, Andrea Scott, Louise Blanchard, Odette Snow, Comité des programmes et jurys Mark Blgrave, David Umholtz, Christiane St-Pierre, Benoît Duguay Comité des candidatures Mark Blgrave, David Umholtz Prix d'excellence Mark Blgrave, Benoît Duguay, Pauline Banville-Pérusse, Odette Snow
GÉNÉRIQUE	Tous droits des œuvres d'art réservés © 2008 Jack Bishop Couvert: Libre service , 2008, huile sur toile, 134.6 x 152.4 cm Vérification des textes: Goose Lane Conception graphique: Goose Lane

TABLE DES MATIÈRES

MANDAT	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT	5
MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	7
ACTIVITÉS 2007-2008	9
PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012	15
RAPPORT DES INDICATEURS DE RENDEMENT	19
RÉSULTATS DES SUBVENTIONS	23
ÉTATS FINANCIERS 2007-2008	29
MEMBRES DU CONSEIL	37

MANDAT

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est une agence autonome de financement des arts qui a pour mandat :

- de favoriser et promouvoir la création artistique;
- d'encourager l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts;
- de conseiller le gouvernement en matière de politique dans le secteur des arts;
- de réunir la communauté artistique et devenir son porte-parole;
- de gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels.

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (CANB) a été créé en 1989 dans le cadre de la politique des beaux-arts du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La *Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* a été adoptée le 9 novembre 1990 et est entrée en vigueur le 13 juin 1991. Cette loi a été modifiée en 1999 (*Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*) afin d'élargir l'autonomie et les responsabilités du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick se compose de douze membres, lesquels comprennent des hommes et des femmes représentant les cinq régions de la province et les diverses communautés linguistiques et autochtones, ainsi que plusieurs disciplines artistiques.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



BENOÎT DUGUAY

Conformément à la loi qui a créé le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick – New Brunswick Arts Board, (communément appelé **artsnb**) « l'exercice financier du Conseil se termine le trente et un mars de chaque année ». Le présent rapport annuel couvre donc la période commençant le 1 avril 2007 et se terminant le 31 mars 2008.

Il couvre également deux présidences successives, puisque j'aurai succédé au président sortant, le collègue Mark Blagrove, en septembre 2008. Mark nous a représenté avec beaucoup de dignité, notamment aux États généraux sur les arts et la culture dans la société acadienne, en mai 2008. Je tiens à le féliciter et à l'en remercier très sincèrement.

Je tiens également à féliciter et remercier de façon particulière la directrice générale, Pauline Bourque, dont les idées innovatrices font avancer **artsnb** pour le plus grand bien des artistes professionnels.

Si nous avions à résumer cette année en quelques mots, nous dirions que ce fut une année excitante, motivante et pleine de promesses avec des projets de partenariat et des changements sensibles au niveau des programmes, des interventions publiques et de la gouvernance de **artsnb**.

En plus d'accorder la priorité aux artistes professionnels en développant des programmes de bourses et de prix d'excellence à la mesure de ses moyens, **artsnb** aura vécu une année remarquable par la conclusion de trois partenariats, l'un avec la municipalité de St-Jean, l'autre avec la municipalité d'Edmundston et un troisième avec les communautés autochtones pour une plus grande participation de leurs artistes à la vie artistique et culturelle de notre province.

artsnb a assuré une participation active au sein du réseau des organismes de soutien aux arts au Canada (OPSAC). Le président sortant et le président actuel ont successivement participé aux rencontres nationales de l'OPSAC, à Toronto et à Ottawa. L'OPSAC étant une source d'informations fort pertinentes, nous serons certainement présents à ses prochaines assises annuelles qui auront lieu à Moncton, en novembre.

Sur le plan interne du CA, l'année 2007-2008 aura été marquée par l'adoption d'un Manuel de gouvernance. Les principes de gouvernance adoptés par tous les membres du conseil d'administration sont inspirés par l'attachement de chacun aux valeurs de **artsnb** dont les membres « occupent une fonction de confiance publique ». J'en profite pour remercier très sincèrement tous les membres du conseil d'administration pour leur dévouement et leur fidélité au mandat de **artsnb**.

Autre première qui aura marqué l'année 2008-2009, les interventions du président et de la directrice générale de **artsnb** aux audiences publiques du ministre des Finances du NB, l'Honorable Victor Boudreau, par la présentation d'un mémoire sous le titre *Les arts et la culture et leur impact sur l'autosuffisance* (dans le cadre de sa consultation provinciale, le 28 janvier 2008, à Riverview). Dans ce document, nous avons démontré au Ministre, chiffres à l'appui, l'impact des arts et de la culture en termes économiques, dans une perspective d'autosuffisance de la province du

N.-B. *Statistique Canada a indiqué que chaque dollar investi dans les arts et la culture rapporte 7 dollars. Le secteur des arts et de la culture au NB, c'est plus de 8 000 emplois.*

Nous avons effectué une démarche semblable auprès du ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport du NB, l'Honorable Hédard Albert. Nous lui avons soumis un mémoire intitulé *Le financement des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick*, conjointement avec l'Association acadienne des artistes professionnels du NB. Nous lui avons rappelé, entre autres, une recherche de Patrimoine Canadien disant que «le secteur culturel en général, et les entreprises créatives, constituent les principaux moteurs de croissance de la nouvelle économie».

Dans le même esprit, avec la Directrice générale, nous nous sommes fait un devoir d'inviter quelques représentants de groupes d'artistes professionnels à se joindre à nous, à une table, à Fredericton, le 31 janvier dernier, au banquet annuel du discours du Premier Ministre sur l'état de la province. Monsieur le Premier ministre, ayant omis d'inclure les artistes à la liste des groupes cités comme moteurs de l'essor économique et social de la province, plusieurs d'entre nous lui ont fait part de notre déception par courriel dans les heures qui ont suivi son allocution. Malheureusement, le budget du Ministère des finances pour l'année 2008-2009 n'aura rien reflété de nos interventions, sauf pour une maigre augmentation de 2 millions de dollars au budget global du Ministère du Mieux-être, de la culture et du sport sans augmentation au budget de **artsnb**. Nous avons fait connaître notre déception à l'Honorable Victor Boudreau, de même qu'à son collègue, l'Honorable Hédard Albert, au lendemain du dépôt du budget provincial. Souhaitons que notre message ait des rebondissements plus encourageants l'an prochain.

Nos relations avec les instances supérieures du Ministère du Mieux-être, de la Culture et du sport nous sont précieuses. J'ai plusieurs fois rencontré la sous-ministre, Madame Sylvie Lévesque Finn, pour lui faire part de nos doléances. Chaque fois, j'ai reçu un accueil chaleureux et encourageant de sa part. Je lui en suis reconnaissant et il me fera plaisir de la revoir de temps à autre pour lui rappeler notre désir de faire de **artsnb** un organisme efficace et productif pour les arts professionnels du N.-B.

Le développement de **artsnb** ne s'arrête pas avec cette année fiscale. Entre autres, des pourparlers sont entamés avec d'autres municipalités du NB, de même qu'avec les communautés artistiques de Québec, du Manitoba, de l'Irlande et de l'État du Maine pour d'autres formules de partenariat. Les artistes professionnels en seront les principaux bénéficiaires.

artsnb doit poursuivre sa route dans l'esprit de la loi qui l'a créé en 1990 en ces termes: *Le Conseil a pour buts de faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques, ainsi que l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts au Nouveau-Brunswick.*

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



PAULINE BOURQUE, Bsc., LLB

Comme le mentionne le président, l'année 2007-2008 a été remplie d'événements et d'activités qui nous ont tenus en haleine pendant quelques mois. L'année a surtout été marquée par de nouveaux partenariats. Nous avons mis sur pied un Cercle des sages pour assurer une meilleure représentation des deux communautés autochtones et nous avons embauché deux conseillères (une pour la communauté micmaque et l'autre pour la communauté malécite). Nous avons conclu des ententes avec la province de Québec et les villes de Saint John et Edmundston, et nous poursuivons notre quête de partenariats. Nous concluons présentement des ententes avec l'Irlande du Nord et le Manitoba. Nous sommes aussi en pourparlers avec les villes de Fredericton, Moncton et Caraquet. De plus, nous établissons un réseau de tous les conseils des arts de l'Atlantique. Ces partenariats permettent de faire davantage avec les dollars publics investis dans les arts, ils permettent à nos artistes de circuler et créer à l'extérieur de la province tout en demeurant des résidents du Nouveau-Brunswick et ils permettent aux artistes d'ailleurs de venir créer dans notre province.

Je désire remercier sincèrement les membres du conseil d'administration de m'avoir si chaleureusement appuyée. Je remercie tout particulièrement mes chers collègues pour leur dévouement, sans qui toutes ces réalisations n'auraient pas connu un si grand succès.

Avant de passer aux activités de cette année, j'aimerais vous faire part des deux questions qu'on pose le plus souvent au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick : Quelle est la définition d'un artiste professionnel et quel est le rôle du Conseil des arts ?

D'abord, les deux sont au service de l'art.

Les artistes professionnels sont des personnes qui consacrent toute leur vie à la création artistique. Ils s'engagent à une quête perpétuelle et œuvrent à leur art à tout prix. Ils dépassent les limites, allant au-delà de tous les codes connus. Ils peuvent, par exemple, se pencher sur un grain de sable, l'étudier à fond, se l'approprier, le réinterpréter et le transfigurer de manière à le situer dans leur univers contemporain. Ils ne sont jamais satisfaits. Quoiqu'ils aient besoin d'argent, ce n'est pas ce qui les motive – c'est plutôt la quête du grain de sable qui les meut. L'énergie vitale qu'ils confèrent à leurs œuvres demeure et sera encore là dans le futur. Elle fera en sorte qu'on parlera encore d'eux dans 300 ans.

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est une société d'État qui investit des fonds publics dans cette quête parce que, dans 300 ans, quand on parlera encore de ces artistes, on parlera aussi de notre société. Grâce à ces artistes, nous veillerons à ce que les générations à venir bénéficient d'un patrimoine artistique solide, riche et reflétant la manière dont notre façon de vivre a évolué.



ACTIVITÉS DU CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2007-2008

CANDIDATURES

Durant l'année, la composition du Conseil des arts a changé un peu. Ludmilla Knetzkova-Hussey a terminé son mandat et Chris Lloyd a déménagé à Montréal. Nous leur sommes très reconnaissants du travail accompli durant leur mandat et nous leur souhaitons du succès dans leurs nouveaux projets. Aucun nouveau membre n'a été présenté à l'assemblée générale annuelle de septembre 2007.

Le comité des candidatures, composé de Benoît Duguay, d'Andrea Scott et de David Umholtz, ne pouvait proposer de candidats au Conseil parce que les candidatures soumises ne correspondaient pas au profil recherché. On prévoit que de nouveaux membres se joindront au Conseil dans la nouvelle année fiscale.

En septembre 2007, un nouveau bureau de direction a été élu. Benoît Duguay a été élu président; Andrea Scott, 1^{re} vice-présidente, Louise Blanchard, 2^e vice-présidente et Odette Snow demeure secrétaire-trésorière.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le Conseil des arts a tenu trois réunions d'affaires ainsi que son assemblée générale annuelle pendant l'année. Deux réunions ont eu lieu à Fredericton en mai 2007 et février 2008 et une réunion du Conseil jumelée à la l'Assemblée générale annuelle ont eu lieu à Moncton en septembre 2007.

BUREAU DE DIRECTION

Le bureau de direction s'est réuni deux fois durant l'année. La directrice générale et le président ont participé à la rencontre nationale des pourvoyeurs de fonds des arts professionnels (OPSAC) qui a eu lieu à Ottawa en novembre 2007. La directrice générale a siégé au comité directeur des organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC) et a assisté à d'autres réunions. Son mandat s'est terminé, mais il a été prolongé jusqu'en novembre parce que la prochaine réunion annuelle des OPSAC aura lieu à Moncton en novembre 2008. Elle travaille étroitement avec le Secrétariat des OPSAC pour organiser cet événement.

Le président et la directrice générale ont fait une présentation au nouveau ministre de la Culture, l'Hon. Hédard Albert. Ils étaient accompagnés de la présidente et de la directrice générale de l'AAAPNB. Le président a aussi fait une présentation au ministre des Finances.

La directrice générale continue sa participation à deux comités permanents des *États généraux des arts et de la culture dans la Société acadienne au Nouveau-Brunswick*. Elle s'est aussi rendue à Saint John et Edmundston à quelques reprises pour démarrer des projets pilotes régionaux.

FINANCES

L'exercice financier du conseil s'est terminé avec un déficit de (10 425 \$). Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick avait décidé d'accuser un déficit de 23 000 \$ afin de réduire le fonds de réserve qui atteignait un montant de 92 213 \$. Une tentative faite pour les réduire au cours des dernières années n'a pas réussi parce que la campagne de financement pour la deuxième édition de la conférence *Espace culturel Atlantique* avait connu beaucoup de succès. Cette année, les dépenses qui ont été engagées ont été moins élevées que celles prévues. Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a accordé des subventions totalisant 828 683 \$ à partir de ses programmes ordinaires. La somme de 14 338 \$ des fonds de subvention non réclamés et des retraits a été recouvrée par la clôture des dossiers des projets de l'année 2003-2004 conformément à la limite de trois ans établie par le conseil.

Le conseil a continué d'appliquer ses méthodes de contrôle financier adoptées durant l'exercice financier 2002-2003 et a rendu publiques toutes les subventions ainsi que la stratégie d'investissement. Un nouveau cabinet de comptables, Grant Thornton, a été embauché pour vérifier les livres du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick et pour l'aviser des dernières méthodes de comptabilité générale.

PROGRAMMES

Les fonds pour les programmes du Conseil des arts sont accordés par l'entremise de jurys d'artistes professionnels. Pendant l'année, 30 jurés au total ont participé à trois jurys, dont un dans les bureaux du conseil et un par téléconférence. Par souci d'efficacité, il a été décidé qu'un jury évaluerait plusieurs programmes à la fois. Le conseil remercie tous ceux et celles qui ont participé pour leur dévouement au système d'évaluation par les pairs.

Le Comité des programmes et jurys a continué de rationaliser les programmes de financement et de surveiller le processus de jury. La répartition des fonds entre les régions de la province ainsi qu'entre les communautés urbaines et rurales est une préoccupation constante du comité. La directrice générale du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a travaillé très étroitement avec deux régions, soit Edmundston et Saint John, pour établir un projet de financement pilote qui a été lancé en septembre 2007.

Le CANB a récemment signé une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour la mise sur pied d'un nouveau programme de résidences de création. Ce programme finance les artistes du Nouveau-Brunswick qui font une résidence de création au Québec et les artistes du Québec qui font une résidence au Nouveau-Brunswick. Chaque organisme financera les artistes de sa province. Trois subventions par province devaient être remises durant l'exercice financier 2007-2008.

CERCLE DES SAGES

Le 12 novembre 2006, une réunion du Cercle des aînés a eu lieu au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, à la suite de laquelle une suggestion voulant que deux agents autochtones à temps partiel soient embauchés pour promouvoir les programmes du CANB auprès des artistes autochtones des deux communautés (Malécites et Micmacs). Le conseil du CANB a accepté la suggestion et un projet pilote sur deux ans, allant de l'exercice financier 2008-2009 à l'année 2009-2010. On espère que ce projet pilote aidera à s'assurer que les autochtones sont bien représentés parmi les programmes du CANB et dans le système en général.

ENTENTE QUÉ./N.-B.

Cette entente a été signée en novembre 2006. Les lignes directrices et le formulaire ont été élaborés en 2007, au même moment que le lancement du programme. Trois artistes professionnels du Nouveau-Brunswick et six artistes professionnels du Québec ont été choisis par un jury composé de pairs, qui se sont réunis à Montréal lors d'une rencontre organisée par le CALQ. Un représentant du CANB a assisté au processus de sélection. Toutes les candidatures du Nouveau-Brunswick ont été retenues. Le CALQ a investi 27 000 \$ dans ce projet, et le CANB, 13 000 \$, au cours de l'exercice financier 2007-2008. Ce projet pilote continuera pendant deux autres exercices financiers en vertu de l'entente actuelle.

Le CANB négocie actuellement une entente similaire avec le Conseil des arts du Manitoba, et négocie aussi une entente particulière qui sera aussi conclue avec le North Ireland Arts Council dans le domaine des métiers d'art. Les deux programmes seront mis sur pied durant l'exercice financier 2009-2010.

Le CANB remercie chaleureusement le CALQ pour sa collaboration dans le cadre de ce projet.

PROJET RÉGIONAL

Le projet régional a été lancé dans le cadre de l'exercice financier 2007-2008 à Edmundston et à Saint John. Le coût total de ce projet dans chacune des deux régions s'élève à 187 500 \$ par exercice financier. Les partenaires autres que le CANB sont le Direction du développement des arts du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, la Ville d'Edmundston, Entreprise Madawaska, la Ville de Saint John et Entreprise Saint John. Les artistes professionnels de chaque région doivent contribuer 25 % de la somme totale de leur projet. La réaction de la communauté artistique et de la communauté en général envers ce projet pilote a été fantastique.

Les projets ont d'abord été sélectionnés par un jury de pairs mis en place par le CANB. Les critères de sélection sont fondés sur le mérite artistique du projet, la place qu'occupe ce projet dans la démarche artistique de l'artiste, la capacité de l'artiste de bien réaliser le projet et la place que le projet va occuper dans la communauté. Une fois que le jury de pairs a préparé ses recommandations, ces dernières ont, par la suite, été présentées au comité régional pour son approbation.

Deux conférences de presse ont eu lieu dans chaque communauté, une pour

annoncer la création du programme et une pour annoncer les récipiendaires. Bon nombre de personnes ont assisté aux conférences de presse dans les deux communautés.

Le CANB remercie chaleureusement ses partenaires qui ont démontré un grand enthousiasme et une excellente collaboration et souhaite longue vie au projet régional.

Le CANB travaille actuellement avec la ville de Fredericton, de Caraquet et de Moncton afin d'étendre le projet dans ces trois communautés. Chacune de ces communautés a déjà adopté une politique culturelle, un critère dont dépend l'implication du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick et de la Direction du développement des arts.

AUTRE RECHERCHE

Après avoir complété une recherche exhaustive dans les dossiers du Conseil des arts de l'exercice financier 2006-2007, nous avons démarré une autre recherche dans l'exercice financier 2007-2008 en ce qui concerne l'implication d'un Conseil des arts dans l'enseignement de l'art. Les résultats ont été présentés au Conseil d'administration qui a déterminé que l'enseignement des arts revenait davantage à la Direction du développement des arts qu'au Conseil des arts. Ce dernier peut cependant offrir des subventions en développement professionnel aux artistes qui souhaitent aller chercher une formation pour éventuellement enseigner l'art dans les écoles.

Le Conseil des arts s'est aussi joint au Conseil des arts du Canada et à la Direction du développement des arts et Patrimoine canadien pour la réalisation d'un projet de recherche de sur la perception du public néo-brunswickois par rapport aux arts et ses habitudes de consommation des arts en province. Jamais un projet de recherche du genre n'a été réalisé au N.-B. auparavant. Les résultats finaux doivent être publiés en novembre 2008. Le Conseil des arts du Canada a investi 160 000 \$, la Direction du développement des arts, 25 000 \$ et Patrimoine canadien, environ 15 000 \$. Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a investi 20 000 \$ dans ce projet en comptant utiliser les résultats pour orienter la prise de décisions quant aux programmes qui seront offerts aux artistes professionnels.

COMMUNICATIONS

Le plan stratégique du Conseil cible les communications comme un secteur clé pour le développement. En plus des communiqués réguliers et des mises à jour du site Web, le Conseil a organisé des séances d'information publique. Pour ce qui est du gouvernement, les députés à l'Assemblée législative ont été avisés par lettre des subventions qui avaient été accordées aux artistes et organismes artistiques dans leur circonscription après chaque concours. Le CANB a créé un comité des communications dirigé par un membre du conseil et journaliste à la retraite, Benoît Duguay.

PRIX D'EXCELLENCE

Pendant le Gala et la cérémonie des Prix d'excellence de 2008, le CANB a décerné quatre prix d'excellence dans les arts. Cette année, la littérature, la musique, les arts visuels et le développement communautaire ont particulièrement impressionné les membres du jury. Roger Lord, de Moncton, a reçu le Prix André-Thaddée-Bourque et Louise-Manning pour l'excellence en musique. Le prix d'excellence en développement communautaire a été remis à Paulette Thériault de Moncton. L'artiste visuelle de Saint John, Alexandra Flood, a reçu le Prix Miller-Brittain pour l'excellence dans les arts visuels, et le Prix Alden-Nowlan pour l'excellence dans les arts littéraires en anglais a été décerné à Anne Compton de Rothesay.

En plus de ces prix, le CANB a remis le Prix de l'artiste en début de carrière de l'année à Jack Bishop de Saint John, qui a reçu ce prix pour son excellence en art visuel en 2008.

Le CANB, en partenariat avec la Direction du développement des arts du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, a décerné deux prix de 3 000 \$ dans le cadre du programme du Prix école des arts. Chaque année, ce programme reconnaît deux écoles, soit une anglophone et une francophone, qui se distinguent par leurs efforts visant à encourager de façon innovatrice le développement des arts dans la communauté. L'école Carleton North High School et le Centre d'apprentissage du Haut Madawaska ont été reconnus pour leurs programmes des arts extraordinaires et leur service à leur communauté.

Le CANB souhaite remercier la Direction des arts pour sa contribution continue à l'organisation des Prix d'excellence. Cette année, à l'invitation du lieutenant-gouverneur, la cérémonie de la remise des prix a de nouveau eu lieu à l'Ancienne résidence du Gouverneur.

Le lieutenant-gouverneur, Herménégilde Chiasson, a présidé la soirée du Gala et la cérémonie des prix. Le CANB est reconnaissant envers Son Honneur pour son soutien aux arts et en particulier, pour sa participation qui a fait de cette cérémonie une activité valable surtout pour les lauréats.

Le CANB organise habituellement des activités dans la région de chaque récipiendaire pour lui rendre honneur en présence de ses collègues, ses amis et ses voisins durant les semaines qui suivent les cérémonies.

BUREAU

Le personnel du Conseil des arts a bien travaillé en 2007-2008. Il a produit le rapport annuel, préparé le catalogue des prix d'excellence et présenté les prix du lieutenant-gouverneur dans neuf écoles francophones et anglophones aux quatre coins de la province. Les membres du personnel ont été très actifs dans les opérations de tous les jours, ont démontré beaucoup d'enthousiasme pour leur travail et ont fourni un soutien incommensurable à la directrice générale et au Conseil d'administration. Leurs efforts et leur dévouement sont grandement appréciés.

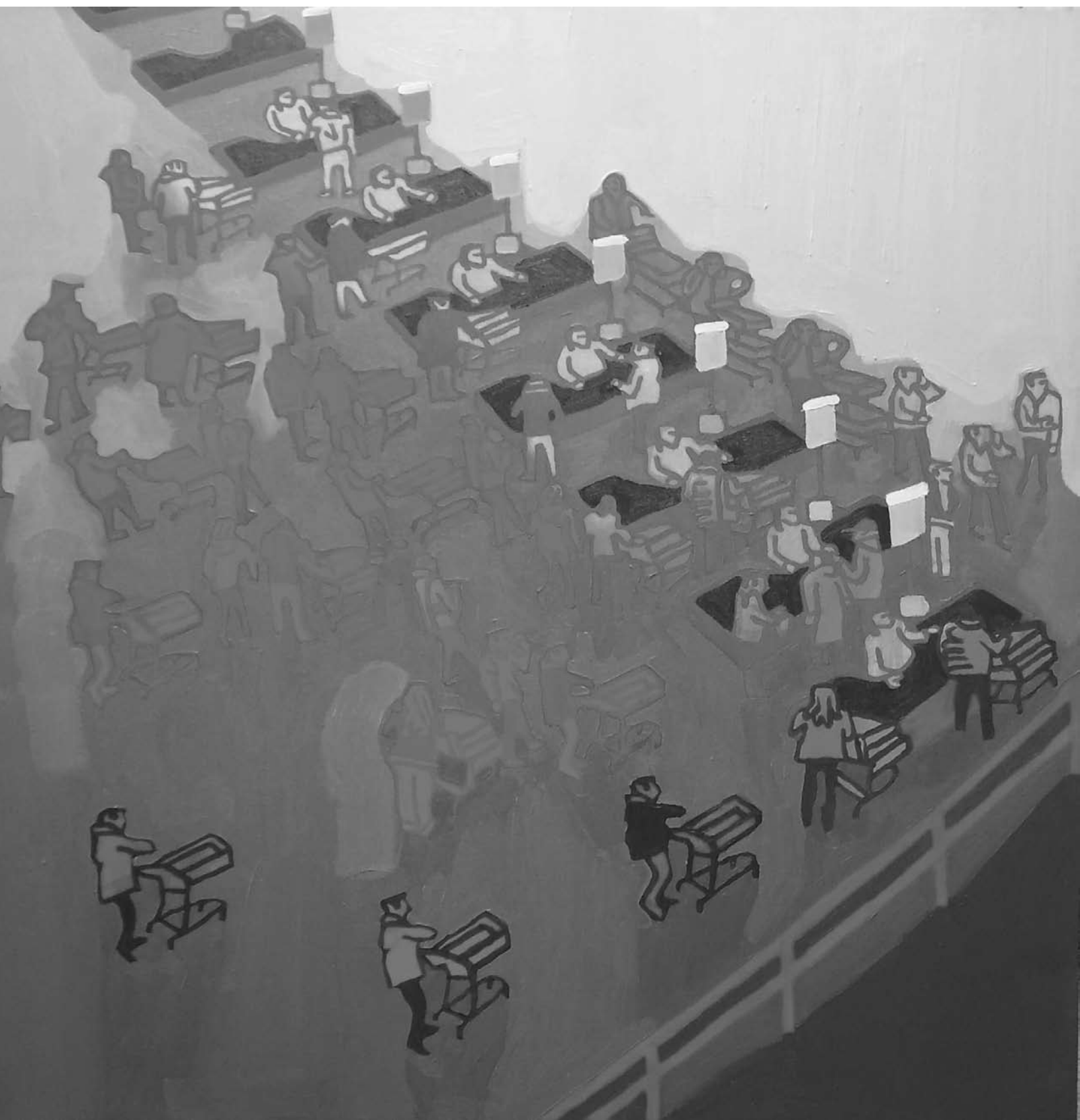


PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012

VISION	Le Conseil des arts du Nouveau Brunswick (CANB) envisage une province effervescente sur le plan culturel dont le respect pour les arts et les artistes favorise une culture artistique diversifiée pour toute sa population. Par son leadership dynamique et responsable, il vise à faire de l'excellence artistique, de l'appréciation des arts et de la liberté d'expression des éléments essentiels de la vie des Néo-Brunswickois.
VALEURS	Le CANB s'inspire des valeurs suivantes : Équité Traiter les requérants des diverses disciplines artistiques de manière uniforme et selon des critères établis; Transparence Fournir aux intervenants de l'information précise et détaillée sur ses programmes de financement et ses opérations; Diversité Valoriser et respecter les différences culturelles, et traiter tous les groupes en tenant compte des différences culturelles; Leadership Maintenir une approche visionnaire et pragmatique dans un partenariat avec divers intervenants, y compris les trois ordres de gouvernement et la communauté artistique; Efficacité Offrir des programmes et des services de grande qualité et selon des normes uniformes; Démocratie Voir à ce que ses processus décisionnels reposent sur une représentation équitable, un consensus et le principe d'évaluation par les pairs; Innovation Adopter des approches esthétiques nouvelles et novatrices ainsi que les progrès stylistiques, techniques ou conceptuels dans les disciplines artistiques établies.
MISSION	Le CANB est un organisme de la Couronne provinciale indépendant qui a pour mandat de faciliter et de promouvoir la création d'œuvres d'art, de favoriser l'appréciation et la compréhension des arts, de conseiller le gouvernement sur la politique concernant les arts, de réunir la communauté artistique et d'être son porte parole, et de gérer des programmes de financement pour les artistes professionnels.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS	Par ses politiques et ses programmes, le CANB veut favoriser l'excellence artistique au Nouveau Brunswick. Pour ce faire, il doit trouver un juste équilibre entre la demande accrue de financement et de services, et les augmentations de ses propres fonds. S'inspirant de l'analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités et menaces) et de sa vision, le Conseil a établi les priorités suivantes :
OBJECTIF A	L'efficacité du CANB repose sur son aptitude à rehausser le profil des arts et à transmettre la valeur des arts, d'une manière intrinsèque et instrumentale, pour développer une province dont les citoyens sont créatifs, avant gardistes, conscients d'eux mêmes, ouverts à la diversité et fiers de leur identité néo brunswickoise.
STRATÉGIES EN VUE D'ATTEINDRE CET OBJECTIF	A-1 Consacrer plus de temps du personnel aux communications. A-2 Consacrer plus de temps et d'efforts aux communications. A-3 Évaluer le Programme des prix d'excellence comme une occasion de rehausser le profil. A-4 Encourager des activités et des projets artistiques interculturels. A-5 Encourager les artistes à jouer un rôle actif dans la vie publique. A-6 Élaborer et promouvoir la politique sur les arts dans les écoles. A-7 Encourager les municipalités à adopter des politiques culturelles. A-8 Favoriser le développement d'un pendant anglophone à l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB).
OBJECTIF B	L'efficacité du CANB repose sur son aptitude à offrir à sa clientèle artistique des programmes de soutien pertinents, efficaces et stratégiques.
STRATÉGIES EN VUE D'ATTEINDRE CET OBJECTIF	B-1 Recommander la mise en œuvre d'une étude afin de déterminer le système le plus efficace, adaptable et ouvert pour le financement public des arts au Nouveau Brunswick (étude des fonctions et relations optimales actuelles entre le CANB, Mieux être, Culture et Sport, et la FANB). B-2 Rencontrer les intervenants des secteurs disciplinaires individuellement pour assurer un suivi aux discussions de la table ronde, en mettant l'accent sur les besoins en matière de soutien. B-3 Maintenir et améliorer les liens et l'échange d'information avec les organismes de financement des arts nationaux et internationaux afin de se tenir au courant des grandes tendances relatives aux programmes.

	B-4 Examiner les grands marchés de l'art (internationaux) afin de déterminer ceux qui répondent le mieux aux besoins des artistes du Nouveau Brunswick. B-5 Produire un répertoire des possibilités de résidences pour les artistes au Nouveau Brunswick. B-6 Mettre en œuvre des programmes visant à donner accès aux artistes professionnels des communautés rurales. B-7 Appliquer des mesures qui améliorent la qualité des demandes de subvention et leur compétitivité. B-8 Établir des indicateurs de rendement pour évaluer la qualité des programmes. B-9 Voir à ce que les besoins des artistes en début de carrière soient abordés d'une manière équitable. B-10 Voir à ce que les procédures relatives à la gestion et aux finances permettent d'offrir le meilleur service possible.
OBJECTIF C	L'efficacité du CANB repose sur son aptitude à promouvoir librement, avec la meilleure information possible, les arts et les artistes dans la province.
STRATÉGIES EN VUE D'ATTEINDRE CET OBJECTIF	C-1 Continuer de tirer le maximum des recherches disponibles. C-2 Consacrer plus de temps et d'efforts à la promotion.
OBJECTIF D	L'efficacité du CANB repose sur son aptitude à obtenir plus de fonds et à avoir une plus grande sécurité financière pour les arts et les artistes au Nouveau Brunswick.
STRATÉGIES EN VUE D'ATTEINDRE CET OBJECTIF	D-1 Étudier la Loi sur le statut de l'artiste et formuler des recommandations. D-2 Chercher à accroître le financement public attribué sur une base provinciale. D-3 Étudier la possibilité de créer des partenariats de financement (public et privé). D-4 Étudier la faisabilité d'une campagne de financement pour des projets et des programmes particuliers. D-5 Élaborer, en collaboration avec la communauté artistique et le milieu des affaires, des normes sur la sollicitation de fonds auprès des entreprises. D-6 Étudier les possibilités de soutien « en nature » des artistes par les municipalités (locaux, loyer, taxes...).

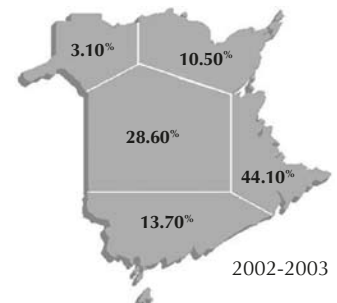
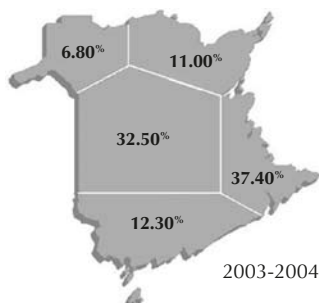
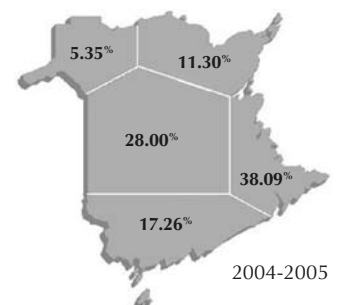
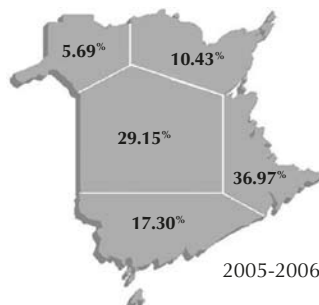
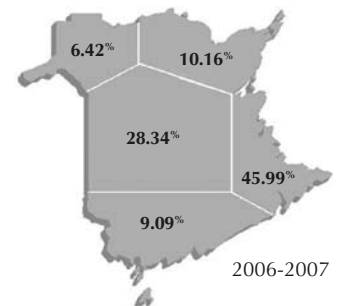
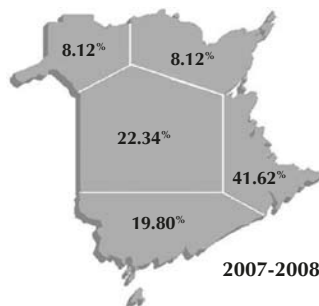


RAPPORT DES INDICATEURS DE RENDEMENT

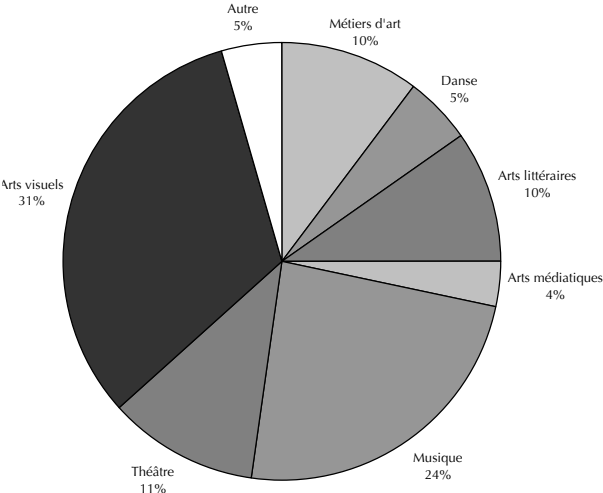
2007-2008 SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR RÉGION

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ARTISTES

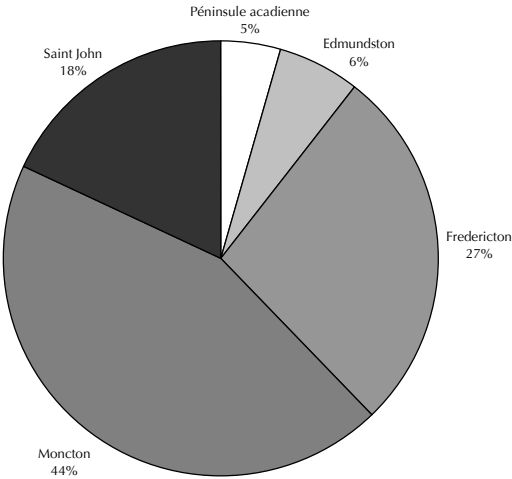
ANNÉE	DEMANDES REÇUES	NOMBRE DE SUBVENTIONS	TOTAL ATTRIBUÉ
2007-2008	393	197	831,377 \$
2006-2007	418	181	702,528 \$
2005-2006	428	190	706,350 \$
2004-2005	397	168	708,971 \$
2003-2004	409	162	842,344 \$
2002-2003	451	162	1,007,664 \$
2001-2002	398	146	912,757 \$



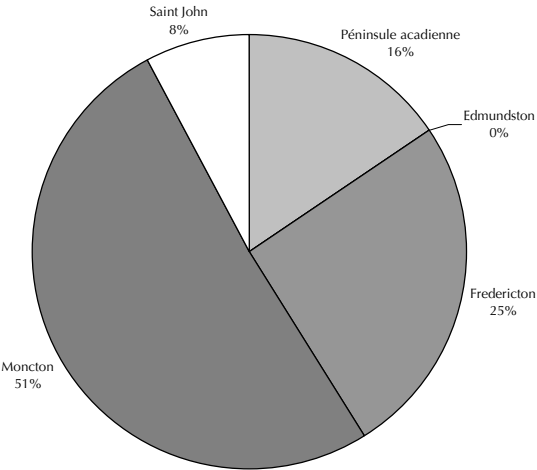
SUBVENTIONS PAR DISCIPLINE
2007-2008



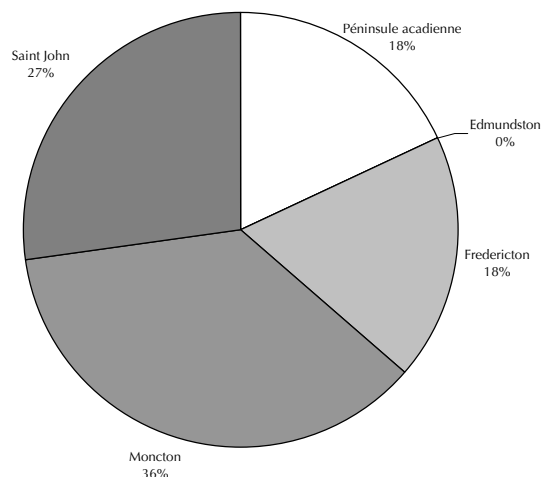
CRÉATION-DOCUMENTATION
SUBVENTIONS PAR RÉGION
2007-2008



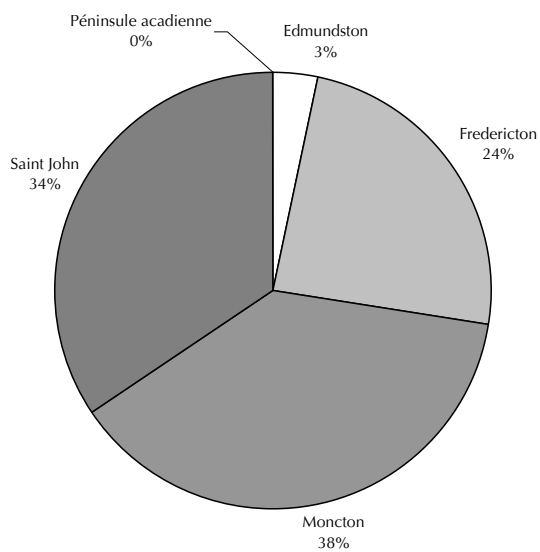
ARTS SUR INVITATION
SUBVENTIONS PAR RÉGION
2007-2008



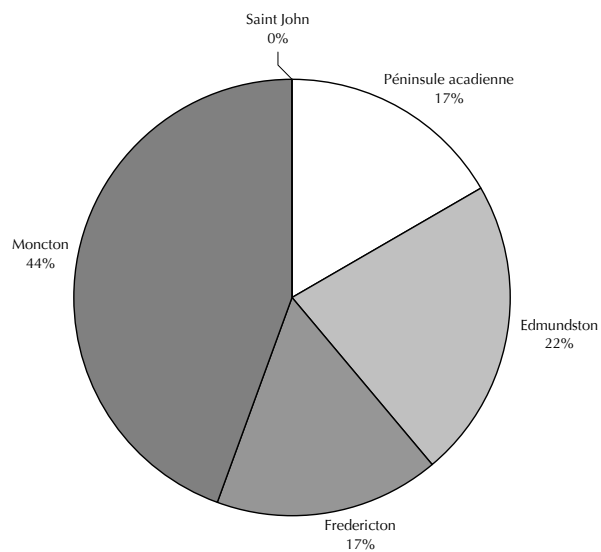
ARTISTE EN RÉSIDENCE
SUBVENTIONS PAR RÉGION
2007-2008



BOURSES D'ÉTUDES EN ART
SUBVENTIONS PAR RÉGION
2007-2008



DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE
SUBVENTIONS PAR RÉGION
2007-2008





Les programmes du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick sont financés en partie par les recettes des loteries du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts. Un jury multidisciplinaire composé d'artistes approuvés par le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick évalue les demandes. Une liste des subventions et des récipiendaires pour 2007-2008 ainsi que des membres des jurys est présentée ci-dessous.

Création et documentation		Subventions à la création –		Subventions à la création –	
Membres du jury : Catégories A, B et C		Catégorie B		Catégorie C	
Roland Bourgeois, Dieppe (Musique classique et non classique)		Musique classique Ludmila Knezkova-Hussey, Bathurst 7 000 \$		Métiers d'art Margaret Babineau, Wuhrs Beach 3 500 \$	
Flemming Toron, Cross Creek (Métiers d'art)		Bruno J. Pelletier, Saint-Joseph-de-Madawaska 7 000 \$		Teena Dickerson, Pennfield 3 500 \$	
Penelope Evans Spicer, Halifax (N.-É.) (Danse et juré de l'extérieur de la province)		Métiers d'art Margaret Ann Galbraith, Sackville 7 000 \$		Alison Murphy, Hampton 3 500 \$	
Rosi Jory, Saint John (Arts littéraires en anglais, théâtre)		Joe John Sanipass, Elsipogtog (Big Cove) 7 000 \$		Sean Perley, Fredericton 3 500 \$	
Jeannine Landry-Thériault, Bertrand (Arts littéraires en français, théâtre)		Arts littéraires Joe Blades, Fredericton 7 000 \$		Danse Aleza Gratian, Dawson Settlement 3 500 \$	
Rodolphe Caron, Edmundston (Arts médiatiques, arts multidisciplinaires)		Musique non classique Brent Mason, Saint John 7 000 \$		Arts littéraires Heather Craig, Grand Bay- Westfield 1 500 \$	
Greg Charlton, Fredericton (Arts visuels)		Kora Woolsey, Fredericton 7 000 \$		Karen Rawlines, Moncton 3 500 \$	
Gwen Bear, Fredericton (Arts autochtones)		Arts médiatiques Pamela Gallant, Cap-Pelé 7 000 \$		Arts médiatiques Lison Beaulieu, Edmundston 3 500 \$	
		Arts multidisciplinaires Edith Bourget, Saint-Jacques 7 000 \$		Musique non classique Daphne McCarthy, Fredericton 3 500 \$	
		Théâtre Amélie Gosselin, Moncton 7 000 \$		Timothée Richard, Moncton 3 500 \$	
				Théâtre Robert Blanchard, Moncton 3 500 \$	
				TOTAL : 43 500 \$	
Subventions à la création –		Arts visuels		Subventions à la documentation	
Catégorie A		Jennifer Beckley, Keswick Ridge 7 000 \$		Arts visuels	
Musique non classique		Carol Collicutt, Fredericton 7 000 \$		Georgette Bourgeois, Moncton 7 000 \$	
Roland Gauvin, Moncton 15 000 \$		Anne-Marie Sirois, Moncton 7 000 \$		Arts littéraires	
Théâtre		TOTAL : 91 000 \$		Gerry Taylor, Rothesay 7 000 \$	
Louise Lemieux, Moncton 15 000 \$				TOTAL : 14 000 \$	
Arts visuels					
Glenn Priestley, Fredericton 15 000 \$					
TOTAL : 45.000 \$					

CONCOURS DU 1^{ER} OCTOBRE 2007

Création et documentation Prix et membres du jury : Huguette Desjardins, Edmunds- ton (Développement culturel communautaire, enseignement de l'art) Jean P. Saulnier, Saint-Lambert (Québec) (Musique classique et juré de l'ex- térieur de la province) Kathy Hooper, Hampton (Métiers d'art) Paul Caskey, Halifax (N.-É.) (Danse et juré de l'extérieur de la province) Theresia M. Quigley, Riverview (Arts littéraires en anglais, théâtre) Claude LeBouthillier, Caraquet (Arts littéraires en français, théâtre) Jean-Denis Boudreau, Moncton (Arts médiatiques, arts multidisciplinaires) Joel Leblanc, Fredericton (Musique non classique) Rebecca Burke, Sackville (Arts visuels)	Subventions à la création – Catégorie A		Subventions à la création – Catégorie C	
	<i>Arts littéraires</i>		<i>Métiers d'art</i>	
	Tammy Armstrong,		Ashley Watson, Fredericton	3 500 \$
	Fredericton	14 820 \$	Gloria Savoie, Miramichi	3 500 \$
	<i>Narration</i>		Paula Keppie, Fredericton	3 500 \$
	Myriame El Yamani, Madran	7 500 \$	<i>Arts littéraires</i>	
	TOTAL : 22 320 \$		Elizabeth Blanchard, Dieppe	3 500 \$
	Subventions à la création –		Joanne Light, Saint John	3 500 \$
	Catégorie B		Karen Perley, Fredericton	3 500 \$
	<i>Métiers d'art</i>		<i>Musique non classique</i>	
	Gwyneth Wilbur, Elmsville	7 000 \$	Hélène Godin, Moncton	3 500 \$
	<i>Musique classique</i>		<i>Théâtre</i>	
	Martin Kutnowski, Fredericton	4 850 \$	Normand P. Robichaud,	
	Chenoa Anderson, Sackville	4 800 \$	Dieppe	3 500 \$
	<i>Danse</i>		Gerald Arthur Moore, Moncton	3 500 \$
	Manon Melanson, Dieppe	7 000 \$	<i>Arts visuels</i>	
	Lesandra Dobson, Fredericton	6 600 \$	Maryse Arseneault, Moncton	3 500 \$
	<i>Musique non classique</i>		Joey Haley, Fredericton	3 500 \$
	Christian Goguen, Moncton	5 835 \$	Bonny Hill, Sussex	2 400 \$
	Nina Khosla, New Horton	7 000 \$	Deanna Musgrave, Fredericton	3 500 \$
	Catherine Thompson,		Karen Stentafoord, Sackville	3 500 \$
	Markhamville	6 600 \$	TOTAL : 47 900 \$	
	<i>Arts visuels</i>		Subventions à la documentation	
	Angèle Cormier, Moncton	7 000 \$	<i>Arts multidisciplinaires</i>	
	Mario Doucette, Moncton	7 000 \$	Francine Dion, Moncton	7 000 \$
	Alexandra Flood, Central		<i>Théâtre</i>	
	Greenwich	7 000 \$	Geoff McBride, Sackville	7 000 \$
	Jay Isaac, Saint John	7 000 \$	<i>Arts visuels</i>	
	Mathieu Léger, Moncton	7 000 \$	Owens Art Gallery, Sackville	7 000 \$
	Ann Manuel, Fredericton	7 000 \$	Peggy Smith, Saint John	7 000 \$
	Christian Michaud	7 000 \$	TOTAL : 28 000 \$	
TOTAL : 98,685 \$				

CONCOURS DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2007

Prix d'excellence

Prix Alden Nowlan pour l'excellence dans les arts littéraires en anglais

Anne Compton, Rothesay 5 000 \$

Prix d'excellence en développement culturel communautaire

Paulette Thériault, Moncton 5 000 \$

Prix André Thaddée Bourque et Louise Manny pour l'excellence en musique

Roger Lord, Moncton 5 000 \$

Prix Miller Brittain pour l'excellence en arts visuels

Alexandra Flood,
Central Greenwich 5 000 \$

TOTAL : 20 000 \$

Prix de l'artiste en début de carrière de l'année Arts visuels

Jack Bishop, Nawigewauk 3 000 \$

Prix école des arts

Centre d'apprentissage du
Haut-Madawaska, Claire 3 000 \$

Carleton North High
School, Bristol 3 000 \$

TOTAL : \$6,000

Projet régional : Grand Edmundston

Musique classique

Bruno J. Pelletier,
Saint-Joseph-de-Madawaska 14 313 \$

Arts multidisciplinaires

Hélène A. Daigle,
Saint-Joseph-de-Madawaska 15 000 \$
Éveline Gallant Fournier,
Saint-Basile 14 846,25 \$

Arts visuels

Élisabeth Hubault,
Edmundston 13 300 \$
Vicky Lentz, Saint-Jacques 15 000 \$
Christian Michaud,
Saint-Jacques 4 500 \$

TOTAL : 76 959,25 \$

Projet régional : Grand Saint John

Danse

Georgia Rondos,
Clifton Royal 5 015,25 \$
Andrea Scott, Saint John 15 000 \$

Arts visuels

Andrea Butler, Saint John 15 000 \$
Katharine Hooper,
Hampton 14 062,50 \$
John Marshall, Hampton 7 500 \$
Lynn Wigginton, Saint John 15 000 \$

TOTAL : 71 577,75 \$

CONCOURS DU 1^{ER} FÉVRIER 2007

Bourse d'études en art, artiste en résidence, membres du jury

Stephen Peacock, Fredericton
(Musique classique et non
classique)

Rachel Morouney, Otter Creek
(Métiers d'art)

Georgia Rondo, Clifton Royal
(Danse)

Beth Powning, Markhamville
(Arts littéraires en anglais, théâtre)

Julie Basque, Caraquet
(Arts littéraires en français,
théâtre)

Stefan St-Laurent, Ottawa
(Ontario)
(Arts visuels, arts médiatiques,
arts multidisciplinaires et juré de
l'extérieur de la province)

Bourse d'études en art

Musique classique

Andrew Appleby, Fredericton 2 500 \$
Sarah Barrett-Ives, Hampton 2 500 \$
Jillian Bonner, Saint John 2 500 \$
Pierre-André Doucet,
Moncton 2 500 \$
Marie Andrée Gaudet,
Moncton 2 500 \$
Mahmoud Hussein, New
Maryland 2 500 \$
Signa Kristina Love, Rothesay 2 500 \$

Jillian Sauerteig, Saint John	2 500 \$	Arts sur invitation		<i>Théâtre</i>	
Terri Surette, Riverview	2 500 \$			Karène Chiasson, Moncton	500 \$
Kristan S. Toczko, Moncton	2 500 \$	<i>Musique classique</i>		Philip André Collette, Moncton	500 \$
		Michel Cardin, Riverview	1 312 \$	Annik Landry, Moncton	500 \$
<i>Métiers d'art</i>		Carl Philippe Gionet, Caraquet	1 600 \$	Isabelle Roy, Caraquet	500 \$
Bronwyn Gallagher, Hanwell	2 500 \$	Roger Lord, Moncton	2 000 \$	Marie-Pierre Valay-Nadeau, Moncton	500 \$
Stacy James, Harvey	2 500 \$				
Erica Steeves, Fredericton	2 500 \$	<i>Métiers d'art</i>			
		Edward Ned A. Bear, Fredericton	1 000 \$	<i>Arts visuels</i>	
<i>Danse</i>		Andrea Butler, Saint John	1 000 \$	Jennifer Bélanger, Moncton	990,53 \$
Jane Alison McKinney, Rothesay	2 500 \$	Darren Emenau, Central Greenwich	1 000 \$	Jaret Belliveau, Moncton	777,62 \$
Corina Stiles, Riverview	1 000 \$	Peter Powning, Markhamville	1 000 \$	Georgette Bourgeois, Moncton	1 000 \$
		Anna Torma, Baie Verte	1 000 \$	Luc A. Charrette, Moncton	1 200 \$
<i>Arts littéraires</i>				Mario Doucette, Moncton	615,74 \$
Isabelle Martin, Saint-Ignace	2 500 \$	<i>Arts littéraires</i>		Michel Duguay, Caraquet	500 \$
		Joe Blades, Fredericton	1 000 \$	Alexandrya Eaton, Fredericton	1 000 \$
<i>Arts médiatiques</i>		Rose Després, Moncton	1 900 \$	Tamara Henderson, Sackville	2 000 \$
Andrew Hicks, Fairfield	2 500 \$	Myriame El Yamani, Madran	1 554 \$	André Lapointe, Dieppe	1 000 \$
Rachel Kidd, Darlings Island	2 500 \$	Nela Rio, Fredericton	987,59 \$	Mathieu Léger, Moncton	1 000 \$
Jesse McKee, Saint John	2 500 \$			Catherine Linfield, Berry Mills	420 \$
		<i>Arts multidisciplinaires</i>		Robert MacInnis, Riverview	1 000 \$
<i>Musique non classique</i>		Albert Belzile, Caraquet	2 000 \$	Brian MacKinnon, Douglas	1 000 \$
Marc Gautreau, Moncton	2 500 \$	Carlos Gomes, Fredericton	1 762 \$	Ann Manuel, Fredericton	1 000 \$
Philippe Melanson, Dieppe	2 500 \$			Stephen May, Fredericton	1 000 \$
		<i>Musique non classique</i>		David McKay, Fredericton	1 000 \$
<i>Théâtre</i>		Vishten, Moncton	1 000 \$	Paul Ouellette, Caraquet	2 000 \$
Éric Bélanger, Saint-Joseph-de-Madawaska	2 500 \$	Roland Gauvin, Moncton	1 200 \$	Michel Robichaud, Caraquet	2 000 \$
Edward McNamara, Allison	2 500 \$	Christian Goguen, Moncton	1 200 \$	Stephen Scott, Nashwaak Village	1 000 \$
Louise Poirier, Moncton	2 500 \$	Darrell Grant, Harvey Station	875 \$	TOTAL : 58 094,48 \$	
		Joel LeBlanc, Fredericton	2 000 \$		
<i>Arts visuels</i>		Mario LeBlanc, Dieppe	1 200 \$		
Jeffrey Crawford, Fredericton	2 500 \$	Ryan LeBlanc, St. Andrews	1 200 \$		
Nicholas Frenette, Moncton	2 500 \$	JP LeBlanc, Bathurst	1 200 \$		
Ashley Hicks, Fredericton	2 500 \$	Christopher Mersereau, Elgin	2 000 \$		
Kelly Hill, Sussex	2 500 \$	Marc Joseph Edgar Poirier, Moncton	900 \$		
Julia McRae, Quispamsis	2 500 \$	Samantha Robichaud, Riverview	2 000 \$		
		Jean Surette, Moncton	1 200 \$		
TOTAL : 71 000					

Artiste en résidence		Développement professionnel	
<i>Musique classique</i>		<i>Métiers d'art</i>	
Centre d'Action Artistique inc., Dieppe	5 000 \$	Denise Richard, Fredericton	1 900 \$
Université de Moncton, Moncton	9 300 \$	Janice Wright Cheney, Fredericton	1 900 \$
University of New Brunswick, Saint John	10 000 \$	<i>Danse</i>	
<i>Danse</i>		Manon Melanson, Dieppe	1 363,05 \$
Port City Danse Academy, Saint John	5 000 \$	<i>Arts littéraires</i>	
<i>Arts littéraires</i>		Dyane Léger, Moncton	2 028,22 \$
Université de Moncton, Département d'études françaises, Moncton	5 000 \$	<i>Arts médiatiques</i>	
University of New Brunswick, Faculty of Arts, Fredericton	10 000 \$	Éveline Gallant Fournier, Saint Basile	3 000 \$
<i>Arts médiatiques</i>		<i>Musique non classique</i>	
Faucet Media Arts Centre, Sackville	10 000 \$	Conrad Joseph Simon, Moncton	350 \$
<i>Théâtre</i>		<i>Narration</i>	
Saint John Théâtre Company Inc., Saint John	5 000 \$	Dominique Breau, Pont-Landry	1 525 \$
Théâtre populaire d'Acadie, Caraquet	10 000 \$	<i>Théâtre</i>	
<i>Arts visuels</i>		Karène Chiasson, Moncton	3 000 \$
Stuts Gallery & Faucet Media Arts Centre, Sackville	10 000 \$	Annik Landry, Moncton	3 000 \$
Gallery Connexion, Fredericton	5 000 \$	Mario Mercier, Caraquet	3 000 \$
TOTAL : 84 300 \$		Isabelle Roy, Caraquet	3 000 \$
		Marie-Pierre Valay-Nadeau, Moncton	3 000 \$
		<i>Arts visuels</i>	
		Élisabeth Hubault, Edmundston	3 000 \$
		Vicky Lentz, Saint-Jacques	3 000 \$
		Christian Michaud, Saint Jacques	3 000 \$
		David Skyrie, Grand Barachois	475 \$
		Shanie Stozek, Fredericton	500 \$

TOTAL : 37 041,27 \$

Les subventions Arts sur invitation de 2 000 \$ ou moins sont approuvées à la discrétion d'un comité du Conseil des arts, composé de la directrice générale, de l'agent des programmes des arts et d'un membre du conseil.

Les nominations de jurés sont vérifiées par le Comité des programmes et des jurés et approuvées par le Conseil des arts. Une nouvelle liste de jurés est établie à partir d'une liste maîtresse pour chaque concours. Les jurés sont invités selon un ensemble de besoins, y compris région, culture et discipline artistique. Les jurés ont le droit de servir au sein d'un jury une fois tous les trois ans. Les jurés collaborent sur une base multidisciplinaire, apportant une force particulière dans leur domaine de spécialisation.



ÉTATS FINANCIERS 2007-2008

Au Conseil d'administration du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick :

Nous avons vérifié le bilan du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, de l'actif net et de l'évolution de l'encaisse pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par le biais de tests des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
28 juillet 2008


Grant Thornton LLP
Comptables agréés

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercice se terminant le 31 mars 2007	2008	2007
Revenus		
Affectation annuelle	700 000 \$	700 000 \$
Projets spéciaux	125 000	-
Secrétariat du mieux-être, de la culture et du sport	482 325	477 325
Autres subventions/contributions	-	16 515
Intérêt gagné	31 089	20 658
	<u>1 338 414</u>	<u>1 214 498</u>
Dépenses		
Administration (Note 7)	130 469	102 412
Conseil et comité (Note 8)	31 841	43 423
Prix d'excellence	19 964	19 023
Subventions et bourses (moins les subventions récupérées de 14 338 \$; 36 003 \$ en 2007)	828 683	666 525
Jury (Note 9)	41 896	42 955
Autre	3 432	-
Salaires et avantages	249 661	246 029
Projets spéciaux	<u>42 893</u>	<u>95 780</u>
	<u>1 348 839</u>	<u>1 216 147</u>
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses	<u>(10,425) \$</u>	<u>(1 649) \$</u>

ÉTAT DE L'ACTIF NET

31 mars 2007

	Capital	Affecté	non affecté	Total 2008	Total 2007
Solde, début de l'année	16 869 \$	30 263 \$	45 081 \$	92 213 \$	83 380 \$
Ajustement pour les ajouts d'immobili- sations des années précédentes	-	-	-	-	10 482
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses	-	-	(10 425)	(10 425)	(1 649)
Attribution des fonds (Note 6)	-	801	(801)	-	-
Investissement dans des immobilisations	(363)	-	363	-	-
Solde, fin de l'année	<u>16 506 \$</u>	<u>31 064 \$</u>	<u>34 218 \$</u>	<u>81 788 \$</u>	<u>92 213 \$</u>

BILAN

31 mars,	2008	2007
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires	434 045 \$	553 215 \$
Comptes clients		
Commerce	12 500	24
TVH	23 466	29 215
Charges payées d'avance	10 647	27 925
	<u>480 658</u>	<u>610 379</u>
Placements - Affectés	31 064	30 263
Immobilisations (Note 3)	<u>16 506</u>	<u>16 869</u>
	<u>528,228 \$</u>	<u>657 511 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	26 602 \$	56 880 \$
Déductions d'employés à payer	6 710	5 995
Revenus reportés	-	<u>2 000</u>
	<u>33 312</u>	<u>64 875</u>
Fonds détenus en fiducie (Note 6)	31 064	30 263
Subventions et bourses à payer	<u>382 064</u>	<u>470 160</u>
	446 440	<u>565 298</u>
Actif net Actif net (Page 3)	<u>81 788</u>	<u>92 213</u>
	<u>528 228 \$</u>	<u>657 511 \$</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

31 mars	2008	2007
Augmentation (baisse) de l'encaisse et des quasi-espèces.		
Exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	(10 425) \$	(1 649) \$
Amortissement	<u>6 859</u>	<u>6 721</u>
	(3 566)	5 072
Augmentation des comptes clients	(6 727)	(9 360)
Augmentation des charges payées d'avance	17 278	(6 904)
Augmentation des comptes fournisseurs	(29 562)	41 140
Augmentation des sommes gardées en fiducie	801	30 263
Augmentation des revenus différés	<u>(2 000)</u>	<u>2 000</u>
	<u>(23 776)</u>	<u>62 211</u>
Fonds de roulement autre que les disponibilités		-
Baisse des subventions et bourses à payer	<u>(88 096)</u>	<u>(24 976)</u>
	<u>(111 872)</u>	<u>37 235</u>
Investissement		
(Baisse) augmentation des investissements	(801)	491 707
Investissement dans des immobilisations	<u>(6 497)</u>	<u>(13 108)</u>
	<u>(7 298)</u>	<u>478 599</u>
(Baisse) augmentation nette de l'encaisse et des quasi-espèces	(119 170)	515 834
Encaisse et quasi-espèces, début de l'année	<u>553 215</u>	<u>37 381</u>
Encaisse et quasi-espèces, fin de l'année	<u>434 045 \$</u>	<u>553 215 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

1. Nature des opérations

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick était une division du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick jusqu'en janvier 2000. À ce moment, le Conseil est devenu une agence non liée. Le but du Conseil est d'accorder des subventions et bourses aux personnes et organismes admissibles pour leur permettre de participer à diverses activités artistiques. Il est exempt d'impôt corporatif fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'achat plus l'intérêt accumulé.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'achat moins l'amortissement accumulé. Le solde d'ouverture a été ajusté pour la valeur comptable nette des immobilisations comptabilisées au cours des années précédentes. Les états financiers des périodes précédentes n'ont pas été redressés.

Recettes et dépenses

Les recettes et dépenses sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Amortissement

L'amortissement est déterminé comme suit :

Matériel informatique 33 % amortissement linéaire par année

Logiciel 33 % amortissement linéaire par année

Matériel de bureau 20 % amortissement linéaire par année

Utilisation d'estimations

En vertu des Principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit effectuer des estimations et hypothèses dans la préparation des états financiers. Ces estimations reposent sur la meilleure connaissance des événements courants par la direction et les actions que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter la somme de l'actif et du passif présenté à la date où les recettes et dépenses sont déclarées pendant l'année financière. Les résultats réels peuvent différer des estimations et hypothèses utilisées.

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent l'argent en main, les soldes en banque et les placements à court terme ayant des échéances de moins de 90 jours.

3. Immobilisations Valeur Valeur

		Amortissement	Valeur	Valeur
	Coût	accumulé	comptable	comptable
			nette 2008	nette 2007
Matériel de bureau	13 735 \$	8 496 \$	5 239 \$	6 549 \$
Matériel informatique	26 748	15 481	11 267	10 320
	<u>40 483 \$</u>	<u>23 977 \$</u>	<u>16 506 \$</u>	<u>16 869 \$</u>

4. Engagements

- a) Le Conseil des arts a loué des bureaux à un coût annuel de 32 136 \$, excluant la TVH.
- b) Le Conseil des arts a loué un photocopieur à un coût annuel minimum de 2 899 \$, excluant la TVH.

5. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent l'encaisse, les quasi-espèces, les placements, les comptes clients et les comptes fournisseurs. Sauf indication contraire, il est de l'avis de la direction que le Conseil n'est pas exposé à des risques considérables d'intérêt, de devises ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers est approximative à leurs valeurs comptables, sauf indication contraire.

6. Fonds détenus en fiducie

Les sommes détenues en fiducie pour la Fondation des arts du Nouveau-Brunswick. La somme a été investie dans un CPG de trois ans arrivant à échéance le 20 juillet 2009. La somme sera transférée à la Fondation à l'échéance, sous réserve d'une entente entre les deux entités. Si les conditions ne sont pas satisfaites, la somme sera transférée au Conseil des arts. Cette somme a été établie par les placements affectés dans la section des immobilisations du bilan.

7. Dépenses administratives	2008	2007
Communications	19 405 \$	7 509 \$
Amortissement	6 859	6 721
Dépenses générales	61 805	56 754
Intérêts et frais bancaires	754	538
Honoraires professionnels	15 675	9 370
Traduction et interprétation	3 632	1 979
Déplacements	<u>22 339</u>	<u>19 541</u>
	<u>130 469 \$</u>	<u>102 412 \$</u>

8. Dépenses du Conseil et des comités	2008	2007
Honoraires	5 702 \$	6 425 \$
Autres	4 359	5 837
Traduction et interprétation	11 000	16 064
Déplacements	10 780	15 097
	31 841 \$	43 423 \$

9. Dépenses de jury	2008	2007
Honoraires	14 475 \$	15 256 \$
Autres	2 468	3 199
Traduction et interprétation	11 683	13 550
Déplacements	13 270	10 950
	41 896 \$	42 955 \$

10. Dépendance économique

Le Conseil tire une importante partie de ses revenus d'ententes de financement avec la Province du Nouveau-Brunswick.

11. Modifications des conventions comptables

Placements

Le 1^{er} avril 2007, le Conseil a adopté la nouvelle section 3855 du Manuel de l'ICCA, Instruments financiers — comptabilisation et évaluation, et comme une conséquence, le Conseil a modifié sa méthode de la comptabilisation de ses placements. Conformément aux dispositions transitoires du nouveau chapitre, ce changement est appliqué prospectivement sans retraitement des périodes antérieures.

En vertu de la politique précédente, le placement des exploitations ont été comptabilisés au coût. Revenus d'intérêts ont été comptabilisés dans la période gagnés. En vertu de la nouvelle politique, tous les placements sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur. Les revenus d'intérêts sont inclus dans les intérêts perçus et reconnus dans la période gagnés.

En conséquence, le 1^{er} avril 2007, le Conseil ré-mesuré son placement exploitations et les a enregistrées à leur juste valeur. L'ouverture valeur des placements n'a pas été significativement différente de la juste valeur, donc pas de retraitement de valeur ouverture était nécessaire.

À la suite de ce changement, les placements sont évalués à leur juste valeur au 31 mars, 2008, avec chiffres correspondants évalués au coût, au 31 mars, 2007.

MEMBRES DU CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2007-2008

BENOÎT DUGUAY

Président

Né à l'île de Lamèque, M. Duguay a travaillé comme journaliste pour Radio Canada pendant près de 30 ans. Il est maintenant conseiller en communication et gestion des crises médiatiques, affilié à Bissett Matheson Com. et FOREAU Inc. Avant de se joindre à l'équipe de Radio Canada, il a été professeur et directeur de chorale à l'Université Saint Anne à Pointe de l'Église, en Nouvelle Écosse, professeur de musique à Hull, Québec, et agent de développement communautaire au Conseil régional d'aménagement du Nord Est du N.-B. Il a été professeur invité en journalisme parlé à l'Université de Moncton et de 2002 à 2006, agent de développement de Jeunesses musicales du Canada au Nouveau Brunswick. Il a siégé au conseil d'administration de nombreuses associations professionnelles, y compris l'Union internationale de la presse francophone de 1978 à 1998. Il est actuellement président du Salon du livre de Dieppe et de l'Association des boursières et boursiers France Acadie et vice président de l'Association France Canada Moncton. Il s'est vu décerner le titre prestigieux de Chevalier de la Légion d'honneur par le gouvernement de la France en juin 2004. Il est également l'auteur du livre *Vers le pôle nord magnétique* — d'après le récit de Marc Fafard, publié par les Éditions Carte Blanche en février 2002. Il habite à Moncton.

ANDREA WEBSTER SCOTT

1^{re} Vice-présidente

M^{me} Scott est diplômée du Programme de formation des enseignants de l'École nationale de ballet et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé de l'université de Waterloo avec une concentration en danse et une mineure en philosophie. M^{me} Scott est une associée de l'Imperial Society of Teachers of Dancing et elle enseigne depuis 1990. Elle habite actuellement à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, où elle est fondatrice et directrice de l'Académie de danse de la ville portuaire et de Felicità, son ensemble composé d'étudiants. Sous sa direction artistique, les deux organismes sont extrêmement dynamiques ayant mérité une réputation pour leur excellence auprès des étudiants qui vont étudier sur le plan professionnel à l'École nationale du ballet, la Royal Winnipeg Ballet School, l'École supérieure de danse du Québec et les écoles de Alberta Ballet et Ballet Jörgen et Quinte, ainsi que pour ceux qui poursuivent leurs études en danse à l'Université York, à l'Université Ryerson et à l'Université de Calgary. Ayant été désignée une des dix personnes les plus intéressantes par la Revue *Here Magazine*, M^{me} Scott est honorée d'être membre du Conseil des arts de la communauté de Saint-Jean et du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. En 2005, M^{me} Scott a reçu le Prix de mérite de la Fête du Nouveau-Brunswick pour l'art et la culture et a été nommée pour le Prix d'excellence en danse du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

LOUISE BLANCHARD

2^e Vice-présidente

M^{me} Blanchard habite à Caraquet, au Nouveau Brunswick. Elle est agente de marketing et de promotion ainsi que photographe officielle du Festival des arts visuels en Atlantique à Caraquet depuis 1996. Elle participe très activement aux activités de sa communauté. M^{me} Blanchard organise de nombreuses expositions d'art et siége

à plusieurs conseils d'administration, y compris celui de la Société culturelle Centr'Art. Elle est présidente du Conseil de Ciné lumière, membre du comité Festi vin, membre du comité de la Place du Couvent et membre fondatrice du groupe «Existe». Auparavant, M^{me} Blanchard a été très active en politique provinciale et plus tard à l'échelle municipale, d'abord à titre de présidente du Parti acadien en 1981 et ensuite à titre de première femme élue au conseil de ville à Caraquet où elle a siégé pendant deux mandats consécutifs. Elle a participé à la production d'un certain nombre de films tournés au Nouveau Brunswick. M^{me} Blanchard détient un baccalauréat en arts visuels et en éducation de l'Université de Moncton et un diplôme de deuxième cycle en arts et en éducation cinématographique de l'Université de Paris VIII.

ODETTE SNOW
Secrétaire-Trésorière

M^{me} Snow, Secrétaire-Trésorière du Conseil des arts, habite à Moncton, au Nouveau Brunswick. Elle est vice présidente et avocate générale de l'Assomption Mutuelle Vie où elle est responsable des services juridiques, des ressources humaines et de la planification stratégique. Elle gère aussi la Fondation de l'Assomption. Elle a enseigné le droit à l'Université de Moncton, s'est spécialisée en droit commercial, droit des sociétés et droit fiscal. Diplômée de l'Université de Moncton et de l'université York, elle est membre du Barreau du Nouveau Brunswick et membre agréée de la Corporation des traducteurs et interprètes du Nouveau Brunswick.

PAULINE BANVILLE-PÉRUSSE

M^{me} Banville-Pérusse habite à Saint Basile, près d'Edmundston. Depuis 2003, elle occupe le poste de directrice générale de l'Hôtel Dieu Saint Joseph de Saint Basile Inc. Elle est responsable de la gestion générale de l'établissement ainsi que de la planification stratégique de l'organisme. Auparavant, elle a été directrice générale de la Fondation de charité du même établissement, La Fondation Œuvres de L'Hôtel-Dieu Inc. M^{me} Banville-Pérusse participe très activement aux activités communautaires et siège à plusieurs conseils d'administration; elle est vice présidente du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton, présidente de la Société culturelle de Saint Basile, membre du Conseil du Théâtre populaire d'Acadie et bénévole au sein d'autres organismes également. Originaire de Grand Sault, M^{me} Banville-Pérusse possède un baccalauréat du Collège Saint-Louis Maillet avec concentration en français et en gestion des ressources humaines.

MARK BLAGRAVE

M. Blagrove est professeur d'anglais, de théâtre et d'études cinématographiques à l'université Mount Allison. Ses nouvelles ont paru dans des revues littéraires nationales. Il a écrit treize pièces qui ont été présentées dans des théâtres professionnels et universitaires. Il est membre de la Playwrights Guild of Canada. En tant que metteur en scène, il a contribué à créer une vaste gamme de pièces originales, allant des drames tragédies de la Renaissance au répertoire contemporain, en passant par l'opéra. En 2005, il a coprésidé le comité directeur de la conférence Espace culturel Atlantique à Saint John.

BRIGITTE CLAVETTE

L'orfèvre Brigitte Clavette dirige Jewellery/Metal Arts Studio et enseigne au New Brunswick College of Craft and Design à Fredericton depuis 1985. Elle a également enseigné au Nova Scotia College of Art and Design, au Nunavut Arctic College, à Haliburton School of Arts et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à Dieppe. Ses articles creux et ses œuvres en argent ont été exposés sur le plan international et font partie de collections privées et publiques aux quatre coins du pays et à l'échelle internationale, la plus récente étant celle du Victoria and Albert Museum de Londres, en Angleterre. M^{me} Clavette est devenue membre de l'Académie royale des arts du Canada en 2000 et a gagné le Prix d'excellence dans les métiers d'art de la Province du Nouveau-Brunswick en 2002 et le Prix Strathbutler en 2006.

LUDMILA KNEZKOVA-HUSSEY

M^{me} Knezkova-Hussey est pianiste de concert, compositrice, directrice de chorale et instrumentiste de musique de chambre, clinicienne, directrice de classes maître et d'ateliers de piano, et est fondatrice et agente de développement du Concours du piano international Ludmila Knezkova-Hussey. Elle est grandement reconnue en Europe et en Amérique pour les nombreux concerts qu'elle a donnés dans plus de 50 pays. Sa formation prodigieuse a été suivie en France, en Allemagne, en Ukraine et dans l'ancienne URSS et en Tchécoslovaquie. Elle a reçu de nombreux prix et de nombreuses reconnaissances internationales, y compris le Prix d'excellence de 2001 en développement culturel communautaire et le Prix André Thaddée Bourque et Louise Manny pour l'excellence en musique de 2005 décerné par le Conseil des arts du Nouveau Brunswick. M^{me} Knezkova-Hussey habite à Bathurst, au Nouveau-Brunswick.

CHRISTIANE ST-PIERRE

M^{me} St-Pierre habite à Caraquet, dans la Péninsule acadienne, depuis plusieurs années. Elle est professeure de littérature à l'Université de Moncton, campus de Shipagan. Romancière, dramaturge et poète, elle a obtenu le Prix France Acadie pour sa collection *Sur les pas de la mer*. Ses écrits ont été publiés dans des revues en Acadie, au Québec et en Ontario. Membre actif de la communauté des arts, elle a été présidente du Festival acadien de poésie et a siégé à de nombreux jurys d'arts et de littérature. Elle est membre du Regroupement littéraire des écrivains acadiens ainsi que de l'Union des écrivains du Québec et siège à plusieurs conseils d'administration.

ANNE SIMON-CROSSMAN

M^{me} Simon-Crossman est membre de la Communauté Micmac d'Eel Ground, la Première nation Natoganeg, où elle a appris les arts et l'artisanat comme la vannerie, la technique de courte pointe et le perlage de sa grand mère et de sa mère. M^{me} Simon-Crossman a suivi une certaine formation artistique professionnelle au Collège Thompson à Montréal et au programme d'arts visuels de la Fondation au New Brunswick College of Craft and Design à Fredericton. Ayant participé de façon assidue aux activités des Premières nations, M^{me} Simon-Crossman a pris part au programme APTN/Eastern Tides TV, au défilé du Festival de la journée autochtone et à l'exposition d'artisanat à Fredericton, au Pow Wow d'Eel Ground ainsi qu'au Pow Wow de Red Bank axé sur l'insigne et les vêtements des Premières nations. Elle a également reçu une formation communautaire en perlerie et en travail du cuir et a organisé des cours de courttepointe. Elle a aussi suivi des enseignés des cours de courttepointe. Elle enseigne actuellement les arts et l'artisanat autochtones à des enfants âgés de cinq à 14 ans dans sa communauté.

DAVID UMHOLTZ

M. Umholtz habite à Deer Island, au Nouveau Brunswick, et est diplômé de l'école des beaux arts de l'université de Pennsylvanie avec une concentration en gravure de production et en peinture. Il a travaillé comme sérigraphiste et graveur, photographe et journaliste, et a enseigné à l'École des arts Emily Carr et au Nova Scotia College of Art and Design. Il a donné des ateliers à de nombreuses universités dans l'ensemble du Canada. Depuis 1969, il a préparé 26 expositions solos et participé à plus de 40 expositions de groupe présentées au Canada, aux États Unis et au Royaume-Uni. Ses œuvres font partie de nombreuses collections privées et publiques notamment : Alcan Aluminium, Banff Centre, Air Canada, Conseil du Canada, Galerie d'art Beaverbrook et Musée des arts de Portland.

